

PROGRAMME INNOVATION PME – Phase de conception

**Cahier des charges  
d'une mission de co-animateur du Comité Stratégique  
et d'assistance à maîtrise d'œuvre déléguée**

Appel à consultation

9 juillet 2010

# 1 Préambule

THESAME, centre européen d'entreprise et d'innovation de la Région Rhône-Alpes, acteur important dans le déploiement de programmes collectifs pour la compétitivité des PME en Rhône-Alpes, est en charge de la conception du futur dispositif Innovation PME de la Région Rhône-Alpes qui prendra la forme d'une action collective. Cette mission est confiée à Thésame par la Région Rhône-Alpes et la Direccte. Cette mission se déroule entre juin 2010 et mai 2011. Elle comprend l'ensemble des tâches de définition du dispositif (organisation, conception des modules d'accompagnement) et un début du pilotage du déploiement. La réunion de lancement de cette phase a eu lieu le 29 juin 2010. A l'issue de cette phase de conception, un déploiement opérationnel sera conduit sur la Région Rhône-Alpes pour accompagner 150 PME de la Région sur 2 ans.

## *Cible du dispositif Innovation PME*

Le dispositif Innovation PME vise à accompagner des PME qui maîtrisent assez globalement des éléments du processus de gestion opérationnelle des projets d'innovation et qui souhaitent acquérir une plus grande maturité du processus stratégique d'innovation de façon à être en mesure de générer de façon récurrente de nouvelles offres-produits-services innovants. Ce dispositif répond à un potentiel important d'entreprises et des services industriels en Région Rhône-Alpes (notamment : fournisseurs, sous-traitants, services industriels, cibles particulières) dont l'apprentissage opérationnel en innovation est à consolider (cible potentielle et estimée d'environ 900 PME pour les entreprises industrielles de plus de 50 personnes et leurs services associés).

Le programme innovation PME s'inscrit entre deux autres dispositifs complémentaires d'accompagnement des PME en management de l'Innovation en Région Rhône-Alpes :

- le dispositif APPIC Innovation PME porté par Thésame pour le groupe 8 en cours (programme coordonné par Jean-Pierre Marleix UDIMEC pour les groupes 1 à 7) ; il concerne les entreprises industrielles de toutes tailles qui décident de développer l'excellence en conception innovante au niveau de leur processus (amélioration de la performance du processus de développement d'un produit nouveau), afin d'atteindre un très bon niveau de maturité de leur organisation en management de l'innovation par des démarches de progrès continu ;
- le dispositif Séminaires Innovation porté par l'ARDI performance et des CCI de Rhône-Alpes ; il concerne les entreprises industrielles de moins de 20 personnes et qui souhaitent être accompagnées opérationnellement sur une ou plusieurs des étapes clefs de leurs projets d'innovation (nouveaux services, conduite de projets, protection industrielle ...). En grand nombre, ces entreprises sont appelées primo innovantes.

## Modalités d'interventions auprès des entreprises

Les modalités d'intervention actuellement retenues pour ce programme dans les PME sont les suivantes (elles pourront être soumises à évolution lors de la phase de définition détaillée) :

- une première étape courte dite de pré analyse (auto évaluation de l'entreprise) et d'approche commerciale. La PME pourra par ailleurs se situer sur son niveau de maîtrise concernant : ses compétences clés en innovation, ses nécessités et lacunes éventuelles (menaces, opportunités, ressources dont elle dispose et ressources clés manquantes ...), son niveau de maturité sur ses pratiques essentielles en innovation. Cette étape permettra de détecter avec la PME la priorité de travail à approfondir et la nature d'analyse à conduire correspondant à l'une des 3 natures d'analyse prédéterminées.
- Pour les entreprises candidates et retenues suite à la phase de pré analyse, accompagnement sur une des 3 dimensions suivantes jugée la plus critique a priori dans le cadre d'une étape d'analyse d'une durée de 3-4 mois avec un outil spécifique à chaque option :
  - *Option 1 - Une dimension transversale de l'innovation : affiner l'analyse de l'ensemble des dimensions du processus d'innovation compte tenu des ressources, de l'organisation, et de la stratégie de la PME, notamment afin de prendre en compte la dimension éco innovation ;*
  - *Option 2 – Poser avec l'entreprise une réflexion concernant sa stratégie d'innovation afin d'initier un mode d'organisation, des outils et méthodes destinés à mettre en œuvre un processus récurrent de génération de nouvelles idées qui soit susceptible d'aboutir à des projets maîtrisés d'offres innovantes en phase avec sa stratégie, le marché de la PME et ses ressources ;*
  - *Option 3 – Aider l'entreprise dans son analyse et son approche des clients et prospects dans la perspective de nouvelles offres innovantes (analyse et réflexion pour la mise en œuvre d'un processus marketing régulier de l'offre innovante et de l'anticipation des besoins clients) : soit la valorisation d'une nouvelle offre innovante, soit la recherche auprès des clients de besoins nouveaux (fonctionnalités, services, offre plus complète ...)*
- Un séminaire de formation inter-entreprise dédié à chaque outil d'analyse en préalable à la phase d'analyse (séminaire spécifique à chaque option)
- Comme suite donnée à l'analyse effectuée, possibilité pour la PME de bénéficier d'une étape d'une durée de 3-4 mois pour l'élaboration d'un plan d'actions prioritaires permettant des acquis tangibles à court terme et ayant aussi une incidence sur sa maturité organisationnelle

Rq : La PME peut franchir des caps et progresser à son rythme et de façon cohérente en niveau de maîtrise en mobilisant successivement 2 ou 3 options et aide à l'élaboration de plans d'action.

## Organisation

L'organisation de cette étape de conception du dispositif s'appuie notamment sur les acteurs suivants :

- Une AMO constituée d'une équipe Thésame interne et de 5 experts prestataires externes recrutés sur appel d'offre restreint ;
- Un Comité Exécutif rassemblant l'AMO et les financeurs ;
- Un Comité Stratégique rassemblant l'AMO, les financeurs, les Relais et les prescripteurs du programme (déterminés au cours du projet), et un modérateur expert national en management de l'innovation.

## Zoom sur le rôle du Comité Stratégique

- Son rôle : valider les orientations techniques et stratégiques du dispositif Innovation PME en tenant compte de la dynamique d'autres dispositifs de la Région sur le même thème, et des besoins potentiels des PME représentés par les relais et prescripteurs du programme eux-mêmes animateurs de réseaux de PME . Ce Comité permet aussi d'obtenir l'adhésion de tous les acteurs régionaux à l'approche proposée, gage d'efficacité future.
- 3 Comités sont prévus :
  - Un ciblé sur les attentes et le ciblage du programme
  - Un ciblé sur les présentations des propositions de prestataires retenus pour les modules de pré analyse et analyse
  - Un ciblé sur l'action commerciale des prescripteurs et la présentation des modules

## Principaux travaux menés par l'AMO

Pour conduire sa mission, l'AMO conduit les actions suivantes :

- Tâches administratives
- Tâches de communication
- Tâches de préparation et de suivi de la commercialisation
- Tâches de validation et qualité
- Tâches d'animation et de coordination
- Tâches de développement méthodologique

Le planning précis des tâches dans lequel s'inscrit cet AO est disponible sur demande auprès du Chef de projet du programme Innovation PME.

## 2 Objet de l'appel d'offre

Pour conduire sa mission d'AMO du programme Innovation PME, Thésame souhaite s'appuyer sur un expert externe, dont la sélection fait l'objet de cet appel d'offre, et qui devra réaliser les 2 groupes de missions opérationnelles suivantes :

1. Co-animateur des travaux du comité stratégique,
2. Assistance à maîtrise d'œuvre déléguée sur une sélection de tâches permettant de garantir un bon niveau de qualité ultérieur du programme en phase de déploiement, tant d'un point technique qu'administratif et commercial.

## 3 Détail des travaux à mener

L'expert externe sélectionné par l'appel d'offre devra réaliser les 5 lots suivants dans le respect du planning global du projet (planning disponible sur demande) :

1. *lot 1 : Co-animateur des travaux de 3 comités stratégiques.*

Pour chaque comité, en partenariat étroit avec Jean Breton (l'animateur) et François Romon (le modérateur), les tâches à réaliser seront les suivantes :

- préparer et communiquer l'ordre du jour définitif, la sélection, le cadrage des interventions, et la présence des participants (pôles, clusters, experts prestataires ...),
- co-animer avec le chef de projet et le modérateur, rédiger le compte-rendu et transmission au chef de projet de la version validée.
- Dans ce cadre, l'expert apportera aussi des recommandations dans l'architecture du programme (cadrage technique, organisation relais régionale, etc)

## 2. Assistance à maîtrise d'œuvre déléguée sur les tâches suivantes :

1. lot 2 : Responsable du lot « Formation des relais et prescripteurs au dispositif » : le prestataire préparera un support de formation (transparents) permettant de présenter le programme innovation PME et des arguments support à une action commerciale. Il assurera la formation des relais et prescripteurs.
2. lot 3 : Validation qualité de la conception du référentiel. Le prestataire apportera une lecture critique sur les documents produits par l'AMO et suggérera des améliorations
3. lot 4 : Spécification, cohérence et validation qualité du processus de sélection des 4 experts en charges de la réalisation des modules de pré analyse et analyse, et modules de formation. Le prestataire participera à l'élaboration de l'appel d'offre et prendra notamment en charge les paragraphes relatifs à la spécification technique des modules de pré analyse, d'analyse, et de formation en cohérence avec la cible de PME et les possibilités d'usage dans un contexte d'action collective. Il validera les résultats produits par les prestataires lors de la conception ainsi que des tests et de la mise à jour de la conception
4. lot 5 : prise en charge de la rédaction des appels d'offre et de la grille d'analyse des candidatures des consultants et formateurs du programme. Le prestataire organisera et participera en outre au comité de sélection

Plus généralement, le prestataire pourra faire part de son expérience au Chef de projet dans la définition détaillée du programme innovation PME, lorsqu'il sera sollicité par ce dernier.

## 4 Rendu des travaux et délais de réalisation

Le délai global de l'intervention se déroule entre septembre 2010 et mai 2011. Les travaux demandés feront l'objet des rendus et des délais suivants :

Lot n°	Livrable	Délai
1	Ordre du jour du comité exécutif 1, supports d'échanges préparatoires au comité avec les participants, CR validé	13 octobre 2010
	Ordre du jour du comité exécutif 2, supports d'échanges préparatoires au comité avec les participants, CR validé	25 novembre 2010
	Ordre du jour du comité exécutif 3, supports d'échanges préparatoires au comité avec les participants, CR validé	25 mars 2011
2	Supports de formation des relais et prescripteurs, fiches de présence	19 janvier 2011
3	Contributions/supports mis à jour des documents du référentiel	12 octobre et 24 novembre 2010
4	Mise à jour des AO des experts des modules de pré analyse	24 septembre 2010
	Mise à jour des AO des experts des modules d'analyse et formation	24 septembre 2010
	PV de recette des modules de pré analyse et d'analyse / des supports de formation / des tests	24 novembre 2010 / 7 décembre 2010 / 23 février 2011
5	AO et grille des consultants et formateurs du programme	24 novembre 2010
	Contribution au rapport de sélection des consultants et formateurs	29 janvier 2011

Sont données ici les dates au plus tard, des rendus intermédiaires seront nécessaires pour certains lots.

## 5 Modalités d'exécution de la mission

Pendant toute la durée de la mission, le prestataire sera en contact étroit avec le Chef de projet du programme Innovation PME (Jean Breton) et son adjoint (Sandra Cheriti) qui assurent par ailleurs l'essentiel de la responsabilité des tâches de cette phase d'ingénierie.

Lors de ces prises de contact, le prestataire se présentera comme Chargé de Mission Thésame, co-responsable du Comité Stratégique du programme Innovation PME.

La prestation pourra être réalisée à partir du siège du consultant (en dehors des réunions de comités stratégiques, formations, des visites éventuelles auprès des relais et prescripteurs, etc). Le client mettra à la disposition du prestataire son organisation logistique pour conduire sa mission (réservation de salles internes et externes, reproduction de documents ...).

## 6 Propriété et confidentialité

Le prestataire fournira à Thésame et à sa demande, en conformité avec les dispositions du Code de la propriété Industrielle, tous les documents utiles à la réalisation des supports de communication ou de formation destinées à la promotion de cette action régionale.

Le prestataire cède ainsi ses droits de représentation, de reproduction et d'adaptation attachés à l'œuvre. Ces droits sont cédés pour la durée de ce présent contrat, sur tous les supports sans limitation de quantité ni d'étendue géographique.

Il garantit expressément à Thésame l'exercice paisible des droits cédés et notamment qu'il est le seul propriétaire de tous les droits attachés à l'œuvre et qu'il a plain pouvoirs et qualités pour accorder les droits cédés, et qu'il a fait et ne fera, par le fait d'une cession à un tiers ou par tout autre moyen, aucun acte susceptible de compromettre la cession de droits, ou susceptible d'empêcher ou de gêner la pleine jouissance par Thésame des droits qui lui sont accordés par le présent contrat.

## 7 Consultation

### 7.1 Remise des offres

Les offres sont à adresser avant le 27 août 2010 à :

THESAME  
A l'attention de Jean Breton  
20 Avenue du Parmelan  
74 041 ANNECY Cedex

Tel : 04 50 33 58 29  
E-mail : [jb@thesame-innovation.com](mailto:jb@thesame-innovation.com)

En complément de la transmission par voie postale, un envoi par messagerie électronique est demandé.

### 7.2 Qualités requises pour le prestataire (liste non exhaustive)

- senior ayant une connaissance approfondie de la conduite opérationnelle des processus d'innovation en PME
- connaissance approfondie des réseaux institutionnels de Rhône-Alpes relatifs à l'innovation
- pratique approfondie (plusieurs années des enjeux) de la conception et du pilotage opérationnel de programmes collectifs régionaux

### 7.3 Publicité

La recherche d'un prestataire fait l'objet d'une communication publique sur le site internet de Thésame.

## 8 Contractualisation

Le présent cahier des charges n'est pas le contrat définitif et fera l'objet d'une contractualisation ultérieure avec le candidat, sous réserve de sa sélection par THESAME.

Une convention précisant les modalités d'intervention sera signée entre le consultant et THESAME.

## 9 Rémunération du titulaire

En contrepartie de l'exécution de la prestation demandée, le budget réservé par le client pour le prestataire représente la somme forfaitaire de 22 500 € HT (vingt-deux mille cinq cent euros hors taxes).

A titre indicatif, ce montant a été apprécié sur les bases de 30 journées à 750 € HT selon la charge suivante par lot de travaux :

- Lot 1 : 10 journées
- Lot 2 : 5 journées
- Lot 3 : 2 journées
- Lot 4 : 6 journées
- Lot 5 : 7 journées

Les frais de déplacement éventuels sur la Région Rhône-Alpes seront remboursés en sus aux frais réels selon le formalisme imposé par THESAME. *Ces frais devront faire l'objet d'un accord préalable du chef de projet.*

La facturation du prestataire pourra s'effectuer mensuellement le 10, fin de mois, sur présentation d'une facture du prestataire, et ce, dès le démarrage du programme (démarrage : 1<sup>er</sup> septembre 2010), par 6 acomptes de 3200 € mensuels. Le solde d'un montant de 3300 € sera facturé à la clôture opérationnelle du programme (fin mars 2011).

## 10 Facturations

Elles seront à établir à l'ordre suivant :

THESAME

A l'attention de Jean Breton  
20 Avenue du Parmelan  
74 041 ANNECY Cedex

## 11 Pièces constitutives de l'appel à candidature

Outre le programme de déroulement de l'intervention et de premières propositions éventuelles d'orientations de la définition détaillée du programme, la réponse devra contenir les références d'opérations en conception et conduite de programmes collectifs en management de l'Innovation en Région Rhône-Alpes, les références en expériences d'accompagnement sur les TPE-PME, toute autre référence en rapport avec l'objet du programme (expertise en management de l'innovation). Il devra par ailleurs parfaitement connaître le programme APPIC Innovation PME qui forme un complément cohérent avec le programme Innovation PME considéré ici.